



LA LETTRE

Édito

Parmi les nombreux sujets difficiles que comporte la proposition de règlement sur la politique commune de la pêche, le projet d'interdiction totale des rejets était de très loin le plus dangereux. Il semblerait que le compromis sur le taux de rejets entre le Parlement et le Conseil puisse aller jusqu'à 5%. Mais comment contrôler-t-on le respect de ces mesures ? Mystère. Il est malgré tout important de reconnaître que cette situation est plus gérable pour les pêcheurs. Rappelons simplement qu'en juin dernier, ce taux de 5% devait s'appliquer à chaque bateau. Aujourd'hui, il est appliqué à chaque état membre. Le temps et l'énergie déployés par *Les Pêcheurs de Bretagne* portent tout de même leurs fruits. Nous réduisons déjà nos rejets en améliorant la sélectivité sur les navires de pêche côtière. Et nous continuerons à le faire. Nous lancerons même très prochainement un programme d'amélioration de la sélectivité sur la pêche au large.

Patrice Donnart

Président des Pêcheurs de Bretagne

Sommaire

Zoom sur...

PCP : La décision de la Commission

Dossier

L'Europe, comment ça marche ?

L'échantillonnage

du cabillaud en mer celtique

Pêcheursdebretagne.eu

Un nouveau site web

Préventes au Guilvinec

Début de l'expérimentation

Portrait...

Néness, l'inrockuptible pêcheur

Zoom sur... PCP : La décision de la Commission est tombée

Les vingt-sept états membres de l'Union européenne tentent actuellement de redéfinir les contours de la pêche européenne pour les dix ans à venir. Devant l'ampleur de la tâche, les discussions vont bon train... Le document final devrait être achevé au plus tard à la fin de l'année.



L'Irlande, qui assure la présidence de l'UE jusqu'à fin juin, avait indiqué à plusieurs reprises son intention de parvenir avant la fin de son mandat à un accord sur l'épineux dossier de la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP). Cela semble chose faite. Jeudi 30 mai, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur le règlement de base de la Politique commune de la pêche. Cet accord prévoit notamment que les niveaux de capture correspondent à l'objectif du Rendement maximum durable (RMD) en 2015 ou en 2020 au plus tard. Un compromis qui vise à « mettre fin à la surpêche tout en évitant d'imposer un calendrier trop contraignant. »

Un assouplissement des positions

Sur la question la plus épineuse des négociations, l'interdiction des rejets, les ONG et le Parlement placent la barre très haut en prônant une interdiction totale.

Un objectif néanmoins revu à la baisse. Le Parlement, qui voulait mettre fin aux rejets des poissons non souhaités (hors quota, juvéniles, hors taille réglementaire...), s'est finalement aligné sur la position des Etats membres. Eux-mêmes ayant accepté à la mi-mai d'assouplir leur position de 7% à 5% sous la pression des eurodéputés. Cet assouplissement satisfait les grandes puissances car les conditions de mise en œuvre, plutôt que d'imposer des limites individuelles à chaque navire, devraient fixer des objectifs globaux à chaque état membre.

Le ministre irlandais Simon Coveney doit maintenant faire accepter le texte final au Conseil et les Députés européens doivent adopter l'accord final en plénière d'ici la fin du mois de juin. Les négociations se poursuivent concernant l'instrument financier de cette politique.

— Toutes les espèces seront-elles interdites de rejets ? —

Le rejet en mer des espèces non souhaitées et soumises à quota sera progressivement interdit. Les pêcheurs auront alors l'obligation de débarquer la totalité des prises. Les espèces non commercialisées seront ensuite transformées en farines qui serviront notamment pour l'alimentation animale... Mais toutes les espèces sont-elles concernées par cette interdiction et à quelle échéance ?

En attendant le règlement définitif, il semblerait que l'interdiction des rejets concerne les espèces pélagiques (anchois et maquereau) dès 2015. Pour les poissons blancs (sole et cabillaud), ce ne sera qu'en 2016. Toutes les autres espèces seront concernées en 2019. Cette interdiction progressive sera tout de même appliquée avec une certaine tolérance : 7% en 2016 et 2017, 6% en 2018 et 2019, et 5% à compter de 2020. Seule exception à cette nouvelle règle : les espèces à taux de survie élevé comme la langoustine devrait pouvoir être rejetée. Cette autorisation éventuelle sera soumise à avis scientifique pour évaluer son taux de survie.

Mise en place de préventes à la criée du Guilvinec par Les Pêcheurs de Bretagne

Afin de mieux répondre aux attentes des acheteurs et des producteurs concernant la mise en marché des produits de la pêche, Les Pêcheurs de Bretagne travaillent depuis plusieurs années sur un projet de prévente du poisson. Ce mode de vente est expérimenté au Guilvinec depuis la mi-février 2013.

Le principe est simple : le patron remplit son logbook électronique en mer, l'info est reçue via satellite par Les Pêcheurs de Bretagne. L'organisation de producteurs peut ainsi prévoir quasiment en temps réel ce qui sera disponible à la vente (prévente et vente classique). Le mareyeur peut ensuite acheter par internet un poisson qui n'est pas encore débarqué. Ces prévisions d'apport permettent à l'OP de connaître le stock flottant et aux mareyeurs d'anticiper et de savoir très vite s'ils peuvent honorer leurs commandes. La pêche entre dans l'ère de la gestion réactive...

Brèves

Fermeture du box de Trévoise du 1/02 au 31/03

Pour la 8^{ème} année consécutive, une zone équivalente à la superficie de la Bretagne est fermée à toute activité de pêche du 1^{er} février au 31 mars. Cette mesure de gestion prise à l'initiative des Pêcheurs de Bretagne permet de diminuer la pression de pêche sur le stock de cabillaud en mer Celtique, tout en maintenant l'activité des bateaux. Aujourd'hui l'évolution du stock est très favorable. Respectant les préconisations des scientifiques, l'UE a même sensiblement augmenté ses quotas pour 2013 (+ 1%) car la population est d'ores et déjà proche de son « Rendement Maximum Durable (RMD) ».

Certification MSC de la pêcherie de sardines

Depuis 2010 les bolincheurs membres de l'association des bolincheurs de Bretagne ont obtenu la certification MSC (Marine Stewardship Council) pour la pêcherie de sardines qu'ils exploitent en Bretagne sud. Le principe du MSC certifie la bonne gestion de la pêcherie. Comme chaque année, cette pêcherie est contrôlée lors d'un audit annuel en mai - juin. L'audit a pour but d'analyser l'état du stock et les mesures de gestion mises en place.

LÉGISLATION EUROPÉENNE

L'Europe, comment ça marche ?

La Politique commune de la pêche (PCP) est en cours d'élaboration pour une application en 2014. Comment les différentes instances européennes font-elles pour élaborer ce nouveau règlement ? Explications.

La « procédure législative ordinaire » (anciennement « codécision ») est la procédure la plus courante pour adopter la législation de l'Union Européenne (UE). Les propositions législatives doivent être approuvées à la fois par le Parlement européen, qui est directement élu par les citoyens, et par le Conseil, qui réunit les gouvernements des 27 États membres. La Commission est chargée à la fois d'élaborer les propositions de législation et de les mettre en œuvre.

La Commission

La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) est le service de la Commission qui est chargé de mettre en œuvre la PCP et la politique maritime intégrée. Elle comprend six directions qui traitent de tous les aspects de ces deux politiques, dont la conservation et le contrôle des pêches, les mesures de marché, les actions structurelles et les relations internationales dans le secteur de la pêche. La DG MARE rend directement compte à Maria Damanaki, commissaire chargée des affaires maritimes et de la pêche.

Le Parlement (Commission PECH)

La question qui figure au cœur des travaux de la commission PECH, présidée par Gabriel Mato Adrover, est la réforme en cours de la PCP. Le Parlement européen se trouve associé à l'élaboration de ce texte avec des pouvoirs de codécision à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.



L'avenir de la pêche se joue actuellement en Europe.



Le Conseil de l'Union Européenne

Il partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement européen et conclut les accords internationaux au nom de l'UE. Le Conseil réunit les représentants de niveau ministériel de chaque État membre, qui siègent en dix formations compétentes par domaine d'activité (Agriculture et pêche, Affaires économiques et financières, Justice et affaires intérieures...).

Le Conseil et le Parlement ont, chacun à leur tour, défini des orientations qui devront maintenant être confrontées avant qu'un texte unique ne soit adopté.

EN SAVOIR PLUS :

Le site de l'Union Européenne pour la pêche : http://ec.europa.eu/fisheries/index_fr.htm

L'échantillonnage du cabillaud en mer celtique

Scientifiques et professionnels ont mis en place des programmes assurant la récolte de données adaptées. L'objectif est d'obtenir un diagnostic précis de l'état du stock afin de définir les futures possibilités de captures.

Mis en œuvre en 2008 par les adhérents de Les Pêcheurs de Bretagne et Ifremer, le programme d'échantillonnage des captures de cabillaud par les chalutiers hauturiers opérant en mer Celtique donne de bons résultats. Le protocole élaboré conjointement par les deux partenaires est basé sur la mensuration de l'ensemble des cabillauds capturés qu'ils soient débarqués ou rejetés (non commercialisables).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, 8 800 traits de chaluts ont été effectués au cours de 166 marées effectuées par les 6 chalutiers de 17 à 34 m participant à l'étude. Les échantillonnages sont effectués sur la moitié des traits. L'ensemble des mesures réalisées permet ainsi de déterminer la structure en taille des captures



de cabillaud. L'analyse de la fraction des plus jeunes individus permet notamment d'obtenir des informations quantitatives sur le recrutement (part des individus qui devient exploitable).

Les Pêcheurs de Bretagne assure la saisie informatique des données de mensuration et des caractéristiques de l'activité de pêche (captures, effort, position...) pour les transmettre régulièrement à Ifremer pour analyse. Les données sont contrôlées et validées par les scientifiques puis sont transmises annuellement au groupe d'expert (CIEM) en charge d'établir un avis sur le stock de cabillaud de mer Celtique. Une connaissance accrue du recrutement assure un meilleur diagnostic de la biomasse du stock et des possibilités futures d'exploitation.

www.pecheursdebretagne.eu : un nouveau site agréable et informatif



L'organisation

L'organisation de producteurs Les Pêcheurs de Bretagne dit tout de ses missions, son rôle et sa gouvernance. L'organisation explique notamment son rôle sur la gestion responsable de la ressource. De nombreuses vidéos viennent illustrer les propos.

La pêche responsable

Une rubrique entière est consacrée aux aspects réglementaires des métiers et à la responsabilité des pêcheurs adhérents. Les nombreuses informations apportent un éclairage vif sur la surveillance exercée sur les pêcheurs et sur leurs efforts pour préserver la ressource.



Des pêcheries diverses

La pêche est une activité aux multiples facettes. Tous les pêcheurs ne font pas le même métier car ils travaillent sur toute sorte de navires, emploient des engins variés et capturent des espèces différentes. De nombreux portraits vidéo et écrits nous montrent toute cette diversité.



De la mer à l'assiette

La filière de la pêche en images, des fiches recettes et les poissons de saison sauront faire aimer le poisson au plus grand nombre.

Espace pédagogique

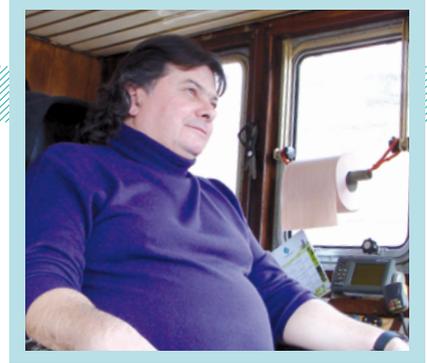
Des petits jeux pour les enfants de 6 à 11 ans leur permettront de mettre un premier pied dans le monde de la pêche. Un instrument ludique et pédagogique.



Portrait

Néness, l'inrockuptible pêcheur

Philippe Lannezval, 52 ans, est le patron de La Tour d'Auvergne, un chalutier de 18 mètres basé à Lorient-Kéroman. Pêcheur depuis 31 ans, il connaît parfaitement le métier et n'hésite pas à dire ce qu'il en pense.



Sa passion pour Johnny Halliday n'a jamais réussi à éclipser totalement sa passion pour la mer. Philippe Lannezval dit « Néness » est sur l'eau depuis l'âge de 17 ans. Il ne l'a jamais quittée depuis.

Dans ces plus anciens souvenirs, rien ne prédisposait pourtant le petit Carhaisien à prendre la mer. « Je viens des terres et personne dans ma famille n'était pêcheur, explique-t-il. Mais j'ai toujours été attiré par la mer. Je ne sais pas pourquoi mais c'est comme ça. » Pour répondre à l'appel de la mer, il s'engage dans la marine nationale et devient sous-marinier à la base de Lorient. Cinq ans au service de la nation avant de s'installer durablement au port de pêche.

« En 1982, quand je suis arrivé au port, je ne savais rien faire. En plus comme je venais de la marine nationale, je passais pour un bon à rien, se souvient-il amusé. Du coup, j'ai embarqué comme cuisinier sur tous types de bateaux et découvert toutes les sortes de pêche. Pendant six ans, j'ai appris le métier à la dure. »

A l'époque, le port était animé 24 heures/24 et les places à bord étaient chères tellement Lorient comptait de prétendants. En 89, Néness obtient son « capacitaire » et embarque comme matelot. Très vite, il se retrouve à la passerelle... Il traverse les années 90 en essayant des nouvelles techniques comme le filet maillant dérivant et en étant mêlé à la guerre de la pêche franco-espagnole.

En 1997, profitant du départ en retraite de certains patrons et de la disponibilité opportune de quelques bateaux, il achète son premier chalutier de 15 mètres : La Tour d'Auvergne I.

« Le moteur n'a pas tenu longtemps, avoue-t-il. Aujourd'hui, je conseillerais à un jeune d'acheter un bateau uniquement s'il est proposé avec une refonte totale même si ça lui coûte plus cher. Dans le temps, il s'y retrouvera... »

Jovial et passionné d'histoire napoléonienne, Néness n'en demeure pas moins très pessimiste quand il évoque l'avenir de la pêche. « Nous sommes un peu comme un malade en fin de vie, regrette-t-il sincèrement. Nous connaissons une telle pression financière que nous en arrivons même à prendre des risques inconsidérés. Il y a vingt ans par exemple, avec le temps que nous avons connu en décembre, nous ne serions pas sortis... » Même si le pêcheur regrette de ne pouvoir vivre de son métier aussi correctement que les anciens, il tient à tirer son chapeau aux professionnels du port qui ont su moderniser l'ensemble de la structure. « A Lorient, on a quand même de la chance, reconnaît-il. » Néness retourne à la passerelle. Un jour de congé comme un autre...



« ... nous en arrivons même à prendre des risques inconsidérés. »



La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Juin 2013 . N° 1

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon.
Conception, rédaction et mise en page : AC Communication, Décrocher la Une et le Bureau des Graphistes, Mathilde Desgré.
Cette lettre est téléchargeable sur le site internet www.lespecheursdebretagne.eu
Contact Presse : Agence Albine&co ■ 7 Rue de Surène 75008 Paris ■ Tél : 01 58 18 35 25 ■ Fax : 01 58 18 35 29
Mélanie Coquelin & Agnieszka Rochowicz ■ m.coquelin@albinco.com ■ a.rochowicz@albinco.com

CONTACTS

QUIMPER

Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 ■ Fax.+33(0) 2 98 10 36 10
Espace trois rivières • Créach Gwen
BP 61225 • 29102 Quimper

LORIENT

Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 ■ Fax.+33(0) 2 97 37 78 42
6, rue Alphonse Rio • 56323 Lorient cedex

LE GUILVINEC

Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 ■ Fax.+33(0) 2 98 58 90 11
Terre plein du port • 29730 Le Guilvinec
op@pecheursdebretagne.eu